



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances à huis clos le **8 juin 2020 à 15 h 30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des 5, 11 et 28 mai 2020**

- 4. Finances**
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de roulement
 - 4.3 Fonds de règlement
 - 4.4 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire

- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 20-1066 modifiant le Règlement numéro 19-1054 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 20-1067 Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois
 - 5.3 Adoption du règlement numéro 20-1068 modifiant le Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité visant à modifier le tarif relatif au camp de jour
 - 5.4 Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1
 - 5.5 Adoption du projet de règlement numéro 20-1069 modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1
 - 5.6 Régularisation de titre des lots 6 231 918 et 6 231 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm de la MRC de Matawinie
 - 5.7 Régularisation de titre du lot 5 435 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm de la MRC de Matawinie
 - 5.8 Demande d'aide financière relative au poste de lavage
 - 5.9 Programme d'aide financière à l'investissement et de crédits de taxes pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat pour 10362573 Canada Inc (Oasis Archambault)
 - 5.10 Autorisation temporaire de consommation d'alcool dans certains terrains municipaux

- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure pour le 338, chemin du Lac-Sylvère (empiètement dans la marge avant)
 - 6.2 Adoption du règlement numéro 20-1065 modifiant le Règlement sur la gestion des installations septiques numéro 07-749 visant l'obligation de fournir la preuve de vidange des fosses septiques sur son territoire et visant à modifier les dispositions concernant les sanctions
 - 6.3 Demande de modification du schéma d'aménagement pour la création d'une affectation rurale hors périmètre urbain
 - 6.4 Contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux pour les lots 6 373 914 à 6 373 917
 - 6.5 Contribution à des fins de parcs ou de terrain de jeux pour les lots 6 357 339 à 6 357 343

- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
 - 7.1 Embauche de moniteurs pour la saison estivale du camp de jour
 - 7.2 Autorisation de signature d'un protocole d'entente pour l'installation et l'exploitation d'un quai public

8. Travaux publics et Parcs

- 8.1 Acquisition camion 6 roues
- 8.2 Remplacement d'un préposé aux Parcs et bâtiments
- 8.3 Mandat pour surveillance des travaux de pavage 2020-AOP-TPP-07-REV
- 8.4 Mandat pour le contrôle des matériaux des travaux de pavage 2020-AOP-TPP-07-REV
- 8.5 Mandat services professionnels pour plans, devis, et documents d'appel d'offres pour la Place Saint-Donat – Phase I
- 8.6 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 8.7 Autorisation de coût supplémentaire relatif aux travaux à l'écocentre

9. Sécurité incendie et sécurité civile

- 9.1 Remplacement d'un pompier pour le Service incendie
- 9.2 Embauche d'une équipe de patrouilleurs nautiques

10. Divers

- 10.1 Mise à jour d'une déclaration d'intérêts pécuniaires

11. Période d'information

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance, il est alors 16 h 10.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-0608-218 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en ajoutant les points:

5.8 Demande d'aide financière relative au poste de lavage

5.9 Programme d'aide financière à l'investissement et de crédits de taxes pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat pour 10362573 Canada Inc (Oasis Archambault)

5.10 Autorisation temporaire de consommation d'alcool dans certains terrains municipaux

6.5 Contribution à des fins de parcs ou de terrain de jeux, lots projetés 6 357 339 à 6 357 343

7.2 Autorisation de signature d'un protocole d'entente pour l'installation et l'exploitation d'un quai public

8.7 Autorisation de coût supplémentaire relatif aux travaux à l'écocentre

9.1 Remplacement d'un pompier pour le Service incendie

9.2 Embauche d'une équipe de patrouilleurs nautiques

3. Adoption des procès-verbaux des 5, 11 et 28 mai 2020

20-0608-219 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 5, 11 et 28 mai 2020 soient et sont adoptés comme déposés.



4. Finances

4.1 Fonds d'administration

20-0608-220 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 479 689,02 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, OMA, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Josiane Lefebvre

Josiane Lefebvre, OMA

4.2 Fonds de roulement

20-0608-221 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

Numéro chèque	Date chèque	Fournisseur	Montant facture	Période remboursement
Débit direct	Janvier à avril 2020	Visa Desjardins (matériel informatique)	3 112,52 \$	1
18063	2020-06-08	Duo Design	1 057,77 \$	3
18064	2020-06-08	Dell Canada Inc.	1 724,57 \$	1
18065	2020-06-08	LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES	6 847,33 \$	5
18066	2020-06-08	CLAUDE PRÉVOST (PREVO911TECH)	2 184,53 \$	3
18067	2020-06-08	T3I Inc.	1 455,22	1
18068	2020-06-08	ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE	1 334,84 \$	3

\$17 716.78

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Josiane Lefebvre

Josiane Lefebvre, OMA

4.3 Fonds de règlement

20-0608-222 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

<i>Fonds de Règlement numéro 15-914 : Honoraires Place Saint-Donat, phase I</i>			
Chèque		Fournisseur	Montant
Numéro	Date		
18069	15-03-2020	Atelier Bouré Therrien Architectes inc.	3 358,21 \$
		Total	3 358,21 \$

<i>Fonds de Règlement numéro 18-992 (17-970) : Construction d'un poste de pompage pour alimenter le réseau de protection incendie</i>			
Chèque		Fournisseur	Montant
Numéro	Date		
18071	25-05-2020	Inter Chantiers	34 674,83 \$
		Total	34 674,83 \$

<i>Fonds de Règlement numéro 17-965 : Travaux rues Bellevue et des Pionniers</i>			
Chèque		Fournisseur	Montant
Numéro	Date		
17924	25-04-2020	Bell Canada	1 270,47 \$
		Total	1 270,47 \$

<i>Fonds de Règlement numéro 17-976 : Acquisition d'une salle communautaire</i>			
Chèque		Fournisseur	Montant
Numéro	Date		
18073	05-05-2020	Les Résidences du Parc Naturel Habité	8 229,24 \$
		Total	8 229,24 \$

<i>Fonds de Règlement numéro 18-1007 (17-967) : Stationnement de la Boulangerie</i>			
Chèque		Fournisseur	Montant
Numéro	Date		
18072	08-06-2020	9088-9569 Québec inc.	12 884,00 \$
		Total	12 884,00 \$



Fonds de Règlement numéro 19-1042 : Aménagement d'un nouveau quai de déchargement à l'Écocentre			
Chèque		Fournisseur	Montant
Numéro	Date		
17935	25-05-2020	Le Groupe Civitas	1 149,75 \$
Total			1 149,75 \$

TOTAL : 61 566,50 \$

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA

4.4 Fonds de parcs et terrains de jeux

Le maire et président mentionne qu'au 31 mai 2020 le fonds de parcs et terrains de jeux s'élève à 121 922 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX 55-912-00-000 au 31 MAI 2020					
Solde au 31 décembre 2019					211 732 \$
Montant à verser à partir du poste budgétaire 01-233-50-000 Revenu 10 % pour lotissement (solde au 31-05-2020)					45 061 \$
Engagement:					
Résolution # 20-0528-214 octroi de mandat pour la fourniture et l'installation de système de contrôle d'accès électroniques et de caméras					134 871 \$
Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Description	Montant	Dépense Net
TOTAL				-	-
Solde dépenses fonds de parcs (solde au 31-05-2020) poste budgétaire 55-912-00-000					
Solde au 31 MAI 2020					121 922 \$

4.5 Dépôt du rapport budgétaire

20-0608-223 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité **au 31 mai 2020**.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2019-2020 est décrit au tableau ci-dessous :

DÉPENSES AU 31 MAI 2020				
	Budget dépenses	Réel au 31 mai 2020	Solde disponible	%
Dépenses	14 291 528	6 703 255	7 588 273	
Affectations	2 389 753	572 000	1 817 753	
total	16 681 281	7 275 255	9 406 026	43.61%
DÉPENSES 31 MAI 2019				
	Budget	Réel au 31 mai 2019	Solde disponible	%
Dépenses	13 716 444	4 070 767	9 645 677	
Affectations	1 918 401	-	1 918 401	
total	15 634 845	4 070 767	11 564 078	26.04%

REVENUS AU 31 MAI 2020				
	Budget	Réel au 31 mai 2020	Solde disponible	%
Revenus	16 243 815	14 552 891	1 690 924	89.59%
REVENUS AU 31 MAI 2019				
	Budget	Réel au 31 mai 2019	Solde disponible	%
Revenus	15 634 845	13 540 026	2 094 819	86.60%

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA

5. Administration générale

5.1 Adoption du règlement numéro 20-1066 modifiant le Règlement numéro 19-1054 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception

20-0608-224 Proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 20-1066 modifiant le Règlement numéro 19 1054 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception* soit et est adopté comme déposé.

S'est abstenue de voter : Stéphanie Dionne puisqu'elle est en conflit d'intérêts.



5.2 Adoption du règlement numéro 20-1067 Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois

20-0608-225

Proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement d'emprunt numéro 20-1067 pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois, secteur : rue Principale, rue Bellevue et rue Lambert au montant de 835 000 \$ sur une période de 20 ans* soit et est adopté comme déposé.



5.3 Adoption du règlement numéro 20-1068 modifiant le Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité visant à modifier le tarif relatif au camp de jour

20-0608-226 Proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 20-1068 modifiant le Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité visant à modifier le tarif relatif au camp de jour* soit et est adopté comme déposé.



5.4 Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1

Avis de motion est donné par Marie-Josée Dupuis à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un projet de *règlement modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1 pour un montant de 2 556 200 \$ réparti sur une période de 20 ans.*

5.5 Adoption du projet de règlement numéro 20-1069 modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1

20-0608-227 Proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le *projet de règlement numéro 20-1069 modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1 pour un montant de 2 556 200 \$ réparti sur une période de 20 ans* soit et est adopté comme déposé.



5.6 Régularisation de titre des lots 6 231 918 et 6 231 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm de la MRC de Matawinie

20-0608-228 Attendu l'adjudication à la Municipalité des lots 6 231 918 et 6 231 919 du cadastre du Québec, en date du 9 mars 1967;

Attendu que la Municipalité a vendu ces terrains à M. Jean Mantha le 28 mars 2019;

Attendu que les lots appartiennent encore à la circonscription foncière de Montcalm de la MRC de Matawinie;

Attendu qu'il faut rendre conforme cette vente;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que la Municipalité procède à l'achat dudit terrain;
- que l'étude Raymond et Sigouin de Saint-Donat procède à la préparation de l'acte d'achat;
- d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à cette transaction;
- que tous frais relatifs aux présentes, notamment les honoraires des professionnels, soient à la charge de la Municipalité.

5.7 Régularisation de titre du lot 5 435 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm de la MRC de Matawinie

20-0608-229 Attendu l'adjudication à la municipalité du lot 5 435 972 du cadastre du Québec, en date du 6 juin 2016;

Attendu que la Municipalité souhaite vendre le terrain à Mme Carole et M. Gaétan Labelle et que la résolution 20-0511-176 pour cette vente à déjà été adoptée le 11 mai 2020;

Attendu que le lot appartient encore à la circonscription foncière de Montcalm de la MRC de Matawinie;

Attendu qu'il faut rendre conforme cette vente;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que la Municipalité procède à l'achat dudit terrain;
- que l'étude Raymond et Sigouin de Saint-Donat procède à la préparation de l'acte d'achat;
- d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à cette transaction;
- que tous frais relatifs aux présentes, notamment les honoraires des professionnels, soient à la charge de la Municipalité.

5.8 Demande d'aide financière relative au poste de lavage

20-0608-230 Attendu que la municipalité a mis en place au printemps 2020 un nouveau poste de lavage municipal afin d'assurer le nettoyage des embarcations avant leur mise à l'eau sur les lacs situés à St-Donat;



Attendu que pour ce faire, la Municipalité de Saint-Donat a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du *Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative* visant à soutenir la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations;

Attendu que la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Secteur de la faune et des parcs dans le cadre du volet B du Programme, portant sur la mise en place de stations de nettoyage d'embarcations;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint - Développement durable;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
2. que la Municipalité dépose auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Secteur de la faune et des parcs une demande d'aide financière dans le cadre du volet B du *Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative*;
3. que le directeur général adjoint - Développement durable, Mickaël Tuilier, soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents y afférents.

5.9 Programme d'aide financière à l'investissement et de crédits de taxes pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat pour 10362573 Canada Inc (Oasis Archambault)

20-0608-231

Attendu que l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une Municipalité d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

Attendu le *Programme d'aide financière à l'investissement et de crédits de taxes* pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat prévu aux termes du *Règlement 15-912 relatif à un programme d'aide financière et de crédits de taxes pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat*;

Attendu le dépôt d'une demande d'aide financière présentée par 10362573 Canada Inc. pour la construction d'une résidence pour personnes âgées évolutive ;

Attendu que le montant de l'investissement privé projeté est estimé à 40 000 000 \$;

Attendu que le demandeur créera plus de 40 emplois en réalisant son projet ;

Attendu l'analyse des documents par le directeur général adjoint - Développement durable et le respect des conditions par la demanderesse;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers

1. d'octroyer à 10362573 Canada Inc. une aide financière totale de 260 000 \$ répartie sur 5 ans comme suit :

- 52 000 \$ pour 2020
- 52 000 \$ pour 2021
- 52 000 \$ pour 2022
- 52 000 \$ pour 2023
- 52 000 \$ pour 2024

aux termes du *Programme d'aide financière à l'investissement et de crédits de taxes* pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat prévu aux termes du *Règlement 15-912 relatif à un programme d'aide financière et de crédits de taxes* pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat conditionnellement :

- a) à la présentation des factures confirmant l'investissement
- b) à ce que le commerce soit en activité
- c) à ce que, en date de l'émission du chèque, l'ensemble des taxes municipales soit payé

2. que les sommes utilisées pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-621-00-498.

5.10 Autorisation temporaire de consommation d'alcool dans certains terrains municipaux

20-0608-232

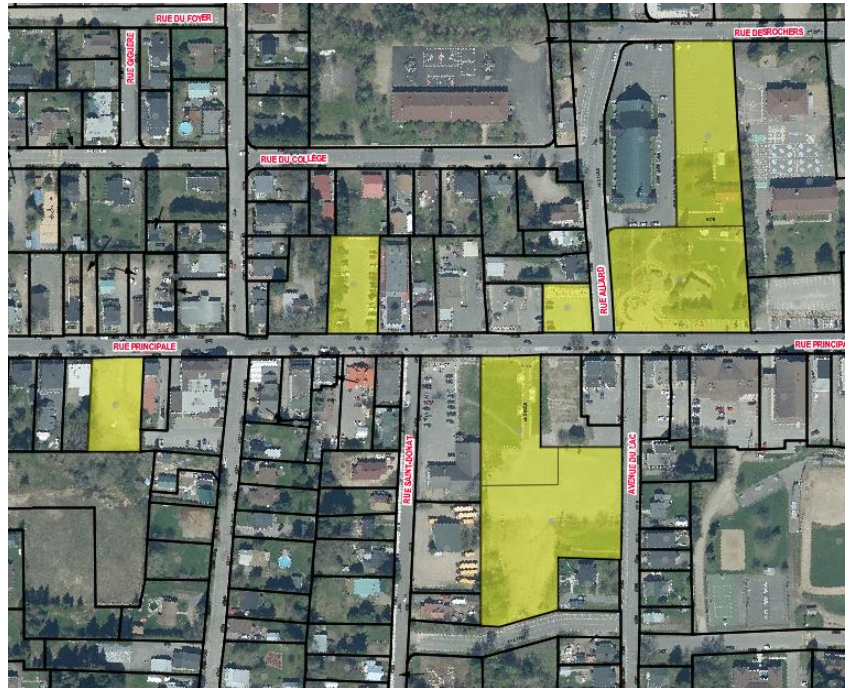
Attendu le souhait de la Municipalité de permettre la consommation d'alcool dans certains lieux municipaux à l'occasion d'un repas pris en plein air, et ce, pendant la période d'utilisation restreinte des restaurants;

Attendu qu'il n'est pas nécessaire pour la Municipalité d'obtenir une autorisation de la part de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* pour ce faire;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 8 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la consommation d'alcool dans les lieux municipaux suivants, à l'occasion d'un repas pris en plein air :

Lot 6 277 796	Presbytère
Lot 6 274 422	Place de l'église / Place des spectacles
Lot 5 623 943	Stationnement coin des rues Principale et Allard
Lots 5 623 931 et 5 623 913	Place Saint-Donat
Lot 5 623 921	Stationnement situé à côté de la Boulangerie du Village
Lot 5 623 297	Ancien Pub



6. Urbanisme et Environnement

6.1 Demande de dérogation mineure pour le 338, chemin du Lac-Sylvère (empiétement dans la marge avant)

20-0608-233

Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2020-0034, présentée par Laurianne Dufort pour sa propriété située au 338, chemin du Lac-Sylvère, étant constituée du lot 5 635 545, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 6134-39-6629, zone VR-7 ;

Attendu que la demande concerne la dérogation suivante, visant un garage détaché projeté ;

Norme : aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 10.5, paragraphe 28, dans le cas d'un garage ou abri d'auto détaché, la distance minimale de la ligne avant est fixée à 5 mètres

Dérogation demandée : permettre que le garage détaché projeté soit situé à 2 mètres de la ligne avant

Attendu la correspondance transmise à la Municipalité par les requérants justifiant la demande de dérogation mineure ;

Attendu le dépôt du plan projet d'implantation, préparé par Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre, en date du 20 avril 2020 et portant le numéro 195 de ses minutes ;

Attendu le dépôt des plans de construction, préparés par Vertige architecture, en date du 26 mars 2020, et portant le numéro de projet 1703-1 ;

Attendu que, lors de la rénovation cadastrale, la profondeur de la ligne de lot latérale a été modifiée de 56,03 mètres à 54,13 mètres, ce qui a réduit la profondeur du lot ;

Attendu que, selon la requérante, si le garage projeté respectait la marge prescrite de 5 mètres, il n'y aurait pas d'aire de manœuvre nécessaire entre le garage et le bâtiment principal ;

Attendu que la requérante mentionne que plusieurs autres propriétés ont une situation semblable à la sienne et ont un garage près de la ligne de lot avant ;

Attendu que la surface de roulement du chemin du Lac-Sylvère et la ligne d'Hydro-Québec sont beaucoup plus loin que le début de la propriété ;

Attendu que la requérante pourrait modifier son plan ou aurait la possibilité de modifier l'emplacement du garage projeté afin de se conformer à la réglementation, mais cela engendrerait davantage de déboisement ;

Attendu que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété ;

Attendu que la demande respecte les dispositions prévues aux articles 3.1 à 3.3 du *Règlement de dérogation mineure numéro 15-932* concernant la recevabilité et les conditions préalables à l'obtention d'une dérogation mineure ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 14 mai 2020 par sa résolution numéro 20-05-049 ;

Attendu que l'avis public a été affiché le 22 mai 2020 ;

Attendu qu'aucun commentaire n'a été transmis pendant la tenue de la consultation par voie écrite des personnes intéressées, remplaçant la procédure régulière en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 et selon l'avis publié le 7 mai 2020 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1) d'accorder la demande de dérogation mineure telle que décrite au préambule de la présente résolution ;
- 2) que, conformément à l'article 3.6, paragraphe 1, du *Règlement de dérogation mineure numéro 15-932*, cette résolution deviendra nulle et non avenue si 36 mois après son adoption, les travaux visés par la dérogation n'ont pas été réalisés ou ne sont pas en voie de réalisation selon un permis ou un certificat d'autorisation valide.

6.2 Adoption du règlement numéro 20-1065 modifiant le Règlement sur la gestion des installations septiques numéro 07-749 visant l'obligation de fournir la preuve de vidange des fosses septiques sur son territoire et visant à modifier les dispositions concernant les sanctions

20-0608-234

Proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 20-1065 modifiant le Règlement sur la gestion des installations septiques numéro 07-749 visant l'obligation de fournir la preuve de vidange des fosses septiques sur son territoire et visant à modifier les dispositions concernant les sanctions* soit et est adopté comme déposé.



6.3 Demande de modification du schéma d'aménagement pour la création d'une affectation rurale hors périmètre urbain

20-0608-235 Attendu la demande de modification au *Règlement de zonage* déposée par les Entreprises Trans-Nord, Équipe Indigo inc. et 9263-7263 Québec inc., pour les lots 5 625 128, 5 624 731 et 5 624 740, cadastre du Québec ;

Attendu que la demande consiste à créer une affectation rurale dans le secteur des lots 5 625 128, 5 624 731 et 5 624 740 de la zone RT-11 et RT-15, afin d'autoriser des usages industriels ;

Attendu l'utilisation de certains de ces lots à des fins industrielles ;

Attendu que ces lots sont adjacents à la zone industrielle ;

Attendu que la réglementation limite le développement des entreprises dans ce secteur de la municipalité ;

Attendu le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie, en vigueur depuis le 16 janvier 2018 ;

Attendu que le secteur des lots 5 625 128, 5 624 731 et 5 624 740 se trouve à l'extérieur d'une grande affectation « rurale » illustrée sur la carte « Annexe B-SDO-1 Grandes affectations – Municipalité de Saint-Donat » du SADR de la MRC ;

Attendu que pour pouvoir modifier son *Règlement de zonage* pour permettre des usages industriels et régulariser ceux existants dans le secteur, la Municipalité doit s'assurer de le faire conformément aux normes présentes au schéma d'aménagement en vigueur de la MRC et du plan d'urbanisme de la Municipalité ;

Attendu que la Municipalité doit s'assurer que le secteur des lots 5 625 128, 5 624 731 et 5 624 740 se situe dans l'affectation rurale au SADR avant d'entreprendre le processus de modification réglementaire prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu qu'il y a lieu d'établir une affectation rurale de certains lots ayant été inclus au sein de l'affectation récréative lors de la refonte des règlements d'urbanisme ;

Attendu le rapport produit par le Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu que le document justificatif sera transmis avec la présente résolution à la MRC de Matawinie ;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Matawinie, de modifier la carte « Annexe BSDO-1 Grandes affectations – Municipalité de Saint-Donat » du Schéma d'aménagement et de développement révisé, afin de créer une grande affectation « rurale » selon un plan joint au document justificatif.

6.4 Contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux pour les lots 6 373 914 à 6 373 917

20-0608-236 Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2020-1015, déposé par monsieur Guy Robitaille pour le lotissement sur le lot 5 623 561 ;

Attendu la demande de permis de construction numéro 2020-0154, déposé par monsieur Guy Robitaille pour le déplacement d'un jumelé sur le lot 5 623 561 ;



Attendu qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 7.1 du *règlement de lotissement et frais de parcs numéro 15-927*, celui-ci prévoit que la délivrance d'un permis de lotissement à l'égard d'une opération cadastrale est assujettie à une contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ;

Attendu qu'aux termes de la section 7 du *Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de construction qu'il cède à la Municipalité 10 % du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans la demande de permis suivant la méthode de calcul décrite à l'article 7.3.3 du règlement ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date 25 mai 2020 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de construction, telle que décrite au préambule de la présente résolution, soit assujettie au paiement d'une somme égale au pourcentage indiqué dans la réglementation en vigueur selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain à construire.

S'est abstenue de voter : Stéphanie Dionne puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

6.5 Contribution à des fins de parcs ou de terrain de jeux pour les lots 6 357 339 à 6 357 343

20-0608-237 Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2020-1006, déposée par Donald Perron pour la création des lots 6 357 339 à 6 357 343, cadastre du Québec, en référence au plan parcellaire, préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 5 février 2020 et portant le numéro 4104 de ses minutes;

Attendu qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 7.1 du règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927, celui-ci prévoit qu'à la délivrance d'un permis de lotissement à l'égard d'une opération cadastrale est assujettie à une contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

Attendu qu'aux termes de la section 7 du *Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de construction qu'il cède à la Municipalité 10 % du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans la demande de permis suivant la méthode de calcul décrite à l'article 7.3.3 du règlement;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date 12 mars 2020;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de lotissement telle que décrite au préambule de la présente résolution soit assujettie au paiement d'une somme égale au pourcentage indiqué dans la réglementation en vigueur selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain à lotir.

S'est abstenue de voter : Stéphanie Dionne puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

7.1 Embauche de moniteurs pour la saison estivale du camp de jour

20-0608-238 Attendu le besoin d'engager du personnel supplémentaire étudiant pour la saison estivale;

Attendu la recommandation de la chargée de projet du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 4 juin 2020.

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher l'étudiante supplémentaire mentionnée ci-dessous pour l'été 2020 aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur et aux termes des recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications :

<u>Moniteurs</u>	<u>Expérience</u>	<u>Salaire horaire</u>
1. Élise Beauregard	3 ^e été	14,95 \$

7.2 Autorisation de signature d'un protocole d'entente pour l'installation et l'exploitation d'un quai public

20-0608-239 Attendu la demande du Club nautique à l'effet d'installer un quai sur la rive du terrain municipal au Parc des pionniers, présentement utilisé par l'école de voile, certains événements et la location d'embarcations non motorisées;

Attendu que le Club souhaite faire retirer les mouillages dans la baie afin d'éviter les obstacles à la navigation pour les enfants de l'école de voile et ainsi, de rendre les lieux plus sécuritaires;

Attendu que le quai servirait également à l'amarrage des embarcations du Club et que quatre emplacements seraient réservés aux résidents du lac Archambault désireux de se rendre au village en bateau;

Attendu qu'un protocole d'entente prévoyant les conditions et modalités relatives à la gestion du quai doit être conclu avec le Club;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable en date du 26 mai 2020;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire, Joé Deslauriers et la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications, Natacha Drapeau soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au protocole d'entente avec le Club nautique de Saint-Donat pour l'installation et la gestion d'un quai au Parc des pionniers.

Que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au surplus accumulé non affecté pour le versement de l'année 2020 et que les versements subséquents soient prévus au budget.

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Acquisition camion 6 roues

20-0608-240 Attendu la volonté du Conseil de réduire les délais de déneigement en ajoutant un circuit et que pour ce faire, l'acquisition d'un tel véhicule est nécessaire ;



Attendu l'appel d'offres public lancé à cet effet ainsi qu'à l'ouverture des soumissions effectuée le 8 juin 2020;

Attendu l'analyse et la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 8 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'acquisition d'un camion de déneigement 6 roues et de ses équipements complémentaires auprès de l'entreprise Équipements Lourds Papineau Inc., pour un montant de 269 822,93 \$, plus les taxes applicables, laquelle constitue la seule soumission reçue conforme dans le cadre de cet appel d'offres public, le tout, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt 20-1063 par le MAMH, tel que spécifié aux documents d'appel d'offres.

8.2 Remplacement d'un préposé aux Parcs et bâtiments

20-0608-241 Attendu la vacance d'un poste de préposé aux parcs et bâtiments;

Attendu l'appel de candidatures pour ce poste;

Attendu que le candidat retenu respecte les exigences minimales du poste;

Attendu la recommandation du directeur du Service des Travaux publics et des Parcs à cet effet, en date du 5 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la réaffectation de M. Pierre Boissonneault à titre de préposé aux parcs et bâtiments – division conciergerie, à statut permanent.

8.3 Mandat pour surveillance des travaux de pavage 2020-AOP-TPP-07-REV

20-0608-242 Attendu que la Municipalité désire effectuer un contrôle qualité des matériaux pour les travaux réalisés dans le cadre de l'appel d'offres 2020-AOP-TPP-07-REV;

Attendu la demande de propositions effectuée auprès de quatre firmes d'ingénierie de la région pour des services de surveillance pour des travaux de pavage, d'élargissement et de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins;

Attendu leur analyse et la recommandation de Nicholas Bebnowski-Roy, ingénieur et chef de division génie et infrastructures en date du 5 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers:

1. d'octroyer le contrat de surveillance pour des travaux de pavage, d'élargissement et de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins pour l'appel d'offres 2020-AOP-TPP-07-REV à la firme FNX INNOV INC. pour un montant maximal de 43 400\$ plus les taxes applicables, laquelle offre les services d'un technicien d'expérience et a présenté une offre conforme et;
2. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le règlement d'emprunt 20-1057.

8.4 Mandat pour le contrôle des matériaux des travaux de pavage 2020-AOP-TPP-07-REV

20-0608-243 Attendu que la Municipalité désire effectuer un contrôle qualité des matériaux pour les travaux réalisés dans le cadre de l'appel d'offres 2020-AOP-TPP-07-REV;

Attendu la Municipalité à effectuer une demande de prix auprès de trois soumissionnaires ;

Attendu leur analyse et le rapport du directeur du Service des travaux publics en date du 5 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat pour le contrôle qualité des matériaux dans le cadre des travaux de l'appel d'offres 2020-AOP-TPP-07-REV à Solmatech Inc. pour un montant maximal de 36 314,80 \$ plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cette demande de prix et
2. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le règlement d'emprunt 20-1057.

8.5 Mandat services professionnels pour plans, devis, et documents d'appel d'offres pour la Place Saint-Donat – Phase I

20-0608-244 Attendu que la Municipalité désire réaliser le concept architectural de la « Place Saint-Donat Phase I »;

Attendu que la Municipalité doit mandater une firme d'ingénierie afin de réaliser les plans, devis et documents d'appel d'offres;

Attendu la Municipalité à effectuer une demande de prix auprès de quatre soumissionnaires en mai 2020;

Attendu leur analyse et le rapport du directeur du Service des travaux publics en date du 05 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat pour la réalisation des plans, devis et documents d'appel d'offres de la « Place Saint-Donat Phase I » à la firme FNX Innov Inc. pour un montant maximal de 20 900 \$ plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cette demande de prix et que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même ce règlement d'emprunt 20-1069, amendement le 15-914.

8.6 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

20-0608-245 Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;



Attendu que la Municipalité de Saint-Donat s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

8.7 Autorisation de coût supplémentaire relatif aux travaux à l'écocentre

20-0608-246 Attendu le mandat octroyé à l'entreprise 9088-9565 Québec inc. pour l'aménagement et la construction d'un nouveau quai de déchargement à l'écocentre aux fins de la résolution numéro 20-0309-113;

Attendu que des modifications doivent être apportées quant à la longueur des dalles de béton prévu au plan initial dans le cadre des travaux et que conséquemment, des coûts supplémentaires doivent être défrayés;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 5 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des coûts supplémentaires relatifs à une modification de dimension des dalles de béton, à l'entreprise 9088-9565 Québec inc. au montant maximal de 10 016,04 \$ plus les taxes applicables, dans le cadre de l'aménagement et la construction d'un nouveau quai de déchargement à l'écocentre.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au *Règlement d'emprunt numéro 19-1042 pour des travaux de réaménagement de l'écocentre.*

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Remplacement d'un pompier pour le Service incendie

20-0608-247 Attendu le départ de 4 pompiers et qu'aux termes de la résolution numéro 20-0528-216, seulement 3 de ceux-ci ont été remplacés;

Attendu qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des équipes lors d'intervention du Service de sécurité incendie et de sécurité civile, un remplacement s'impose par l'embauche d'une quatrième ressource;

Attendu la recommandation du directeur du Service sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 5 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Jérémie Grondin-Moisan à titre de pompier au Service de sécurité incendie et de sécurité civile de Saint-Donat aux conditions établies par la Municipalité à ces fins, à savoir:

1. qu'il débutera à l'échelon 5 de l'échelle salariale du Service;

2. qu'il ne pourra exercer un emploi de pompier à temps partiel dans une autre Municipalité;
3. qu'il doit résider sur le territoire de la Municipalité de Saint-Donat.

9.2 Embauche d'une équipe de patrouilleurs nautiques

20-0608-248 Attendu l'embauche de patrouilleurs-inspecteurs de la patrouille nautique pour la saison 2020 aux termes de la résolution numéro 20-0511-199 ;

Attendu la nécessité de compléter l'équipe de patrouilleurs en y ajoutant deux nouvelles ressources ainsi que d'apporter certaines modifications aux salaires des patrouilleurs déjà embauchés ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de la sécurité civile en date du 8 juin 2020 ;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de confirmer l'embauche et le salaire des personnes suivantes pour la période estivale 2020 :

Nom	Titre	Taux horaire
Joseph Emmanuel Kenneth	Responsable d'équipe	23,80 \$
Alexane Gervais	Responsable d'équipe	21,00 \$
Alexandre Charbonneau	Aide-patrouilleur	16,35 \$
Audrey Carbonneau	Responsable d'équipe	18,00 \$
Patrick Jean-Marie	Aide-patrouilleur	15,35 \$
Mélina Bonneau	Aide-patrouilleur	17,30 \$

2. de nommer les patrouilleurs à titre d'officiers municipaux et appliquer ainsi qu'autoriser à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Saint-Donat pour les infractions aux règlements suivants :

- *Règlement numéro 18-1004 concernant les nuisances;*
- *Règlement numéro 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes;*
- *Règlement numéro 181 sur le contrôle du lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes – dans le cadre d'une entente avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;*

3. que cela n'engage en rien la Municipalité à procéder à une telle réembauche en 2021.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire numéro 02-210-02-141.

10. Divers

10.1 Mise à jour d'une déclaration d'intérêts pécuniaires

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire, mise à jour en date du 11 mai.

11. Période d'information



12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

20-0608-249 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 16 h 45.

Joé Deslauriers
Maire

Mathieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier